

# Réunion du Conseil Communal du 19 mars 2018

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 19 mars 2018 à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

**Présents** – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN 1<sup>er</sup> adjoint, Roland RICHERMOZ 2<sup>ème</sup> adjoint, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, 3<sup>ème</sup> adjointe et Maryse BUTHOD 4<sup>ème</sup> adjointe

MM. Didier ANXIONNAZ, Jérémy BORNAND, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Valérie FERRARI, Patricia MARCHAND MAILLET et Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

**Absents excusés** – MM. Yann ALLAIN et Emmanuel GIROND.

**Date d'envoi de la convocation** : 13 mars 2018

**Ouverture de séance** : 19 h 00

**Clôture de séance** : 22h00

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle GIROD-GEDDA, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBINNEN, directrice des services, comme auxiliaire.

Le Conseil Communal approuve les procès-verbaux des séances de décembre 2017 et janvier 2018 sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

1. Information Affaire « TIFFANY ALICIA » (audience prévue le 10/12/2018)
2. Point sur WIFI gratuit station
3. Information sur lettre de M. Vincent ROLLAND concernant le devenir du centre météo de Bourg St Maurice
4. Désignation d'un référent sur le dossier « maison de services au public » (COVA)
5. Présentation Tour de Tarentaise – Tour de France – Tour Savoie Mont Blanc
6. Présentation projet espace show
7. Point sur la régie de l'eau – information prélèvement
8. Demande pour local les Coches
9. Dossier fonciers (Annie MARCHAND-MAILLET Bellentre – Lotissements Bonconseil et Montchavin - ...)

Monsieur le Maire demande ensuite d'ajouter à l'ODJ les points suivants, qui sont acceptés à l'unanimité :

10. Point sur les écoles
11. Défrichement
12. LABEL Famille +
13. Risque d'éboulements à Bonconseil

## INFORMATIONS

### **1. Information Affaire « TIFFANY ALICIA » (audience prévue le 10/12/2018)**

L'audience a été fixée au 10 décembre 2018. Jérémy BORNAND demande quel est le but de cette nouvelle procédure. Anthony FAVRE répond qu'une nouvelle expertise est demandée pour revoir à la baisse le montant que la commune a dû payer car notre expert ne constate pas le même préjudice, qui pourrait être bien inférieur à la charge communale.

### **2. Point sur WIFI gratuit station**

La demande de la société NEPTUNE est d'avoir un référent sur la commune déléguée de Bellentre. Anthony FAVRE expose qu'il existe déjà un élu référent au niveau de La Plagne Tarentaise mais il en faudrait un également pour la commune déléguée de Bellentre. Une étude est en effet envisagée pour distribuer le WIFI gratuit sur la station de Montchavin-La Plagne. Patricia MARCHAND-MAILLET se propose pour être référente sur la commune déléguée de Bellentre. Elle prendra contact et travaillera avec Freddy BUTHOD, élu référent au niveau de La Plagne Tarentaise. Réflexion à mener également avec la SAP.

### **3. Information sur lettre de M. Vincent ROLLAND concernant le devenir du centre météo de Bourg Saint Maurice**

Anthony FAVRE informe avoir reçu un courrier de Monsieur Vincent ROLLAND concernant le devenir du centre météo de Bourg-Saint-Maurice. En effet, cette station météo est menacée de fermeture, ce qui inquiète particulièrement les élus de Tarentaise car des spécialistes travaillent dans ce centre et ceci est essentiel pour la sécurité notamment pour les communes supports de stations.

En effet, la Tarentaise compte à elle seule 400 000 lits touristiques, il nous faut donc des points précis nivo-météorologiques. Si cette prestation n'est plus assurée par l'Etat comme actuellement, il faudra nécessairement embaucher ces spécialistes par les communes. Dossier à suivre.

### **4. Désignation d'un référent sur le dossier Maison de services au public (COVA)**

La COVA a sollicité les communes intéressées par le dispositif pour désigner un élu référent. Marie-Suzanne GROETZINGER se porte volontaire pour être la référente au niveau de la commune déléguée de Bellentre. Elle explique qu'une réunion d'échanges et d'informations concernant la mise en place d'une maison de services au public et d'un point informations seniors sur le territoire de la COVA se tiendra le 21 mars et qu'elle tiendra les conseillers au courant de l'avancée du projet, le but étant de pouvoir assurer des permanences, dans les communes déléguées qui le souhaitent, de divers services pour aider ou assister les administrés dans leurs démarches administratives quotidiennes.

### **5. Présentation Tour de Tarentaise – Tour de France – Tour Savoie Mont Blanc**

Valérie FERRARI indique que les organisateurs du Tour de Tarentaise qui aura lieu fin juillet viendront présenter le projet au conseil communal du mois d'avril. Par ailleurs, elle expose aux conseillers que le Tour de France passe dans notre région les 18 et 19 juillet. La 12<sup>ème</sup> étape partira en effet de Bourg-Saint-Maurice pour rejoindre l'Alpes d'Huez.

Valérie FERRARI informe les conseillers du passage du Tour Savoie Mont Blanc entre le 21 et le 24 juin ; le 23 juin, les coureurs passeront par la « route de derrière » menant de Landry à Macot-la-Plagne.

### **6. Présentation projet Espace show**

Valérie explique son idée de transformer cette salle en espace ludique. Compte tenu de la hauteur sous plafond supérieure à 5 mètres, il est envisagé l'installation de trampolines et de jeux pour les enfants. L'idée est de pouvoir gérer ces équipements avec un minimum de personnel. Valérie FERRARI souhaite recueillir l'avis du conseil communal quant à la gestion de cet équipement : gestion communale ou délégation ? A son avis, compte tenu de l'activité uniquement saisonnière, la rentabilité pour le délégataire sera à étudier. Il faudra certainement que les activités soient payantes, qu'une vente de boissons et snacks soit prévue, etc. Elle craint donc une concurrence pour les commerces alentours ; alors qu'en gestion directe, ces activités pourraient être proposées en après-ski gratuit.

Patricia MARCHAND MAILLET trouve l'idée très intéressante et suggère d'aménager un coin pour les plus petits et un coin pour les plus grands.

Valérie FERRARI a d'ores et déjà pris contact avec plusieurs prestataires et fournisseurs pour prendre des idées. Il est envisagé également d'avoir des structures modulables pour l'été et pouvoir ouvrir les portes vers l'extérieur.

Jérémy BORNAND questionne sur le coût de cet équipement.

Valérie FERRARI lui répond que c'est un investissement certes conséquent au départ mais que les frais de fonctionnement et de personnel devraient être moindres. Une discussion s'engage sur la gratuité pour l'accès à ces équipements et il est suggéré par exemple la gratuité aux détenteurs de la carte d'hôtes (à suivre lors de la mise en place).

Roger POUSSIN souhaite que l'esprit reste sur le fait de consolider le LABEL Famille + et que l'offre et la gratuité soient faite à destination des familles et des enfants.

Anthony FAVRE souhaite définir les « tranches d'âges cibles » 5-12 ans, 7-12 ans... pour les trampolines et les jeux types « pyramide » pour les plus petits. A voir.

Anthony TRESALLET dit qu'il s'agira d'une zone « espace jeux » comme à la sortie du village de Bellentre mais en indoor.

Anthony FAVRE demande l'avis du conseil communal par rapport à une délégation ou une gestion communale. La gestion communale est choisie à l'unanimité tout comme la gratuité et le conseil communal charge Valérie FERRARI d'avancer sur le projet.

## **12. LABEL Famille +**

Ayant évoqué l'esprit du LABEL FAMILLE +, Anthony FAVRE demande d'évoquer directement le point 12 et passe la parole à Roger POUSSIN qui explique qu'un bilan est fait tous les trois ans, que l'audit récent de la commune s'est bien passé et qu'il a bon espoir de conserver ce label. Des points positifs ont en effet été mis en avant tels l'énorme implication des élus et l'investissement public. Un point négatif a néanmoins été soulevé quant à l'investissement « du/des privés (acteurs économiques) » où il ressort de grands points faibles.

Le résultat de l'audit sera communiqué au conseil communal à réception.

## **7. Point sur la régie de l'eau – information prélèvement**

Anthony FAVRE donne la parole à Roland RICHERMOZ qui indique qu'il faut désormais faire apparaître sur les factures d'eau, une ligne « prélèvement » afin de se conformer à la réglementation de l'Agence de l'eau.

Anthony FAVRE indique en effet que l'idée est de mettre en place cette taxe mais, pour ne pas alourdir le prix de leur facture d'eau à régler par les administrés, le tarif de l'abonnement serait diminué à due concurrence en partant sur la moyenne des taux appliqués jusque là. Il demande donc à Roland RICHERMOZ de voir ce que cela pourrait représenter pour une facture avec une consommation estimée à 120m<sup>3</sup> (consommation moyenne d'un foyer)

## **8. Demande pour local les Coches**

Anthony FAVRE indique avoir reçu une demande d'un ostéopathe qui prospecte pour un local aux Coches et qui viendra le voir lors de la prochaine permanence. L'idée est de voir aussi si cette activité ne risque pas de décourager les kinésithérapeutes nouvellement installés à Montchavin et qui souhaitent exercer à l'année.

## **9. Dossier fonciers (Annie MARCHAND-MAILLET Bellentre – Lotissements Bonconseil et Montchavin - ...)**

Dossier Annie MARCHAND-MAILLET : Roland RICHERMOZ expose que Madame Annie MARCHAND-MAILLET souhaite acquérir un « bout de parcelle » à Bellentre chef-lieu. Les frais de notaire seraient à sa charge. La commune n'a pas besoin de cette parcelle. Roland RICHERMOZ demande le prix de vente pour ces quelques m<sup>2</sup> afin de prévoir la délibération au prochain conseil municipal.

Anthony TRESALLET concerné par ce dossier quitte la salle et ne prend part « au vote ». Le conseil communal émet un avis favorable à l'unanimité pour vendre à Madame Annie MARCHAND-MAILLET les quelques m<sup>2</sup> de la parcelle numéro 1923 au prix de 1€ symbolique.

Dossier Lotissement de Montchavin : Roger POUSSIN explique que le 7 mars 2018, un point a été fait en présence de Jacques VIBERT, Directeur Urbanisme à La Plagne Tarentaise et de Quentin FAVRE, stagiaire, avec les cabinets GEODE et EPODE sur site. Il a demandé un projet de qualité avec une bonne intégration paysagère et souhaitait refaire un point sur les missions de chacun avec un calendrier prévisionnel. Il informe que les dernières acquisitions de terrains sont en cours chez le notaire. Il tenait à remercier particulièrement Maryse BUTHOD de son implication dans le cadre du traitement des terrains de sa maman.

Trois problématiques ont été relevées :

- Eaux usées : des pompes de relevage seront nécessaires
- Raccordement électrique : une ligne moyenne tension passe à proximité ; voir s'il est possible de la faire enfouir.
- Voirie : la redéfinition des accès est à voir : camping, lotissement, projet touristique à venir.

Roger POUSSIN indique la suppression de places du camping (au droit du VVF) qui, par des jeux de terrassement seront déplacées et recrées un peu plus loin.

Concernant le type d'habitation dudit lotissement, il est prévu des maisons individuelles mitoyennes en accession à la propriété ainsi qu'un bâtiment collectif type « OPAC », tel ceux de Bellentre chef-lieu ou Montorlin, en locatif, avec un bailleur social.

Au niveau du calendrier, le dépôt du permis d'aménager est envisagé pour le printemps/été 2018. Lors d'un prochain conseil municipal, le budget annexe sera créé. Les critères de sélection des candidatures seront à mettre en place pour l'attribution des parcelles, sachant que le conseil communal souhaite des habitants en habitation principale.

Dossier Lotissement de Bonconseil : un point a été fait. Roger POUSSIN informe qu'au moment de ce point étape, 45 comptes fonciers étaient concernés, dont 6 impossible à acquérir car les successions ne sont pas réglées donc une DUP (déclaration d'utilité publique) est obligatoire pour pouvoir exproprier ; 16 personnes ont donné un accord spontané ce qui représente environ 36% ; 9 n'ont pas rendu réponse par manque d'information pour contacter les propriétaires. Les rendez-vous complémentaires ont été pris pour la négociation sachant que la négociation amiable est menée en parallèle à la procédure DUP. La mission « permis d'aménager » a été confiée à Monsieur Vincent BIAYS qui avait déjà travaillé pour la commune lors de l'élaboration du PLU. Concernant la Station d'Épuration (STEP), Monsieur COMBET doit se rapprocher de Philippe DAVID et Marc PELISSIER pour définir l'emplacement le plus pertinent pour créer la STEP afin d'ajouter les tènements d'emprise foncière de la STEP dans les négociations. Il indique aux conseillers qu'il les tiendra régulièrement informés car ce dossier évolue de jour en jour au gré des négociations et des accords.

Il informe le conseil communal que le permis de construire de GCC a été affiché sur son terrain. Un point devra être fait par rapport aux cheminements alentours et donc voir si le projet GCC peut apporter, via une réflexion d'ensemble, des solutions aux problématiques actuelles des cheminements des résidences à proximité.

## **10. Point sur les écoles**

Anthony FAVRE et Isabelle GIROD-GEDDA souhaitent faire un point étape concernant la situation des écoles. Pour Montchavin, un blocage a été obtenu. Ce prévisionnel tient compte des trois enfants habitant au lieu-dit « Le Chanton », or un problème lié au droit électoral a été soulevé.

Une réflexion est à mener pour réaffecter quelques logements saisonniers en logements en l'année. Des travaux sont à prévoir ainsi qu'un éventuel changement de destination.

Isabelle GIROD-GEDDA indique que si l'on n'arrive pas à garder la 2<sup>ème</sup> classe à Montchavin, les moyennes et grandes sections de maternelle seront obligées de descendre à Bonconseil mais il n'y a pas de transports prévus (idem les petites sections aujourd'hui). Elle propose alors de prendre exemple sur la commune de PUY SAINT VINCENT qui avait chiffré un coût de transport d'environ 30 000€ annuel à la charge de la commune pour véhiculer les enfants et en parallèle avait estimé également à environ 30 000€ le coût de l'embauche d'un enseignant en maternelle (qui pourrait prendre en charge ces enfants puisque l'enseignement n'est pas obligatoire en maternelle) et ce jusqu'à l'augmentation des effectifs, permettant ainsi de conserver cette 2<sup>ème</sup> classe.

Anthony FAVRE demande au conseil communal de se prononcer sur la mise en œuvre d'un dispositif équivalent sur l'école de Montchavin. A l'unanimité, les conseillers donnent leur accord de principe.

Roger POUSSIN est favorable pour ce faire jusqu'à ce que l'effectif remonte. Ceci permettrait de conserver sur site l'ATSEM et l'AVS. Anthony TRESALLET demande pourquoi cette solution n'avait pas été envisagée sur l'école du chef-lieu lorsqu'une classe a été fermée. Il redoute des remarques de parents scolarisés à Bellentre chef-lieu sur ce point mais il est répondu que ce dispositif n'est possible que pour des enfants de maternelles dont la scolarité n'est pas obligatoire et n'est pas possible pour des enfants en primaire, les instituteurs étant nommés par l'Education Nationale et ne pouvant donc être embauchés « en direct » par la collectivité.

(Dernière minute : Concernant le point école et plus particulièrement sur la discussion relative à la mise en place d'une classe de maternelle par la commune, cette possibilité n'est plus d'actualité depuis l'annonce de Monsieur le Président de La République de rendre obligatoire l'école dès 3 ans à compter de 2019. Un tel dispositif ne pouvant être mis en place pour seulement 1 an).

### **11. Défrichage**

Une délibération proposée par l'ONF concernant des projets de défrichements est à passer au prochain conseil municipal. Roland RICHERMOZ présente les différentes localisations et projets envisagés notamment concernant le téléski de Plan Bois et la piste des Myrtilles. Le projet concernant la piste « Pierres Blanches » est quant à lui à revoir et est donc repoussé.

### **13. Risque d'éboulements à Bonconseil**

Francis DANCRES indique avoir pris des photographies du site laissant apparaître des blocs, rochers, cailloux... pouvant « descendre ».

Anthony FAVRE lui demande de transmettre ces clichés aux ST de La Plagne Tarentaise pour suite à donner et prévoir éventuellement une purge. Il demande également à Francis DANCRES de se rapporter au rapport de GEOLITHE qui avait été rédigé et de le transmettre également aux ST.

(Dernière minute : Anthony FAVRE indique que les services techniques sont intervenus sur site à la demande de Francis DANCRES et qu'un gros nettoyage a été fait.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le 16 avril 2018 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie.